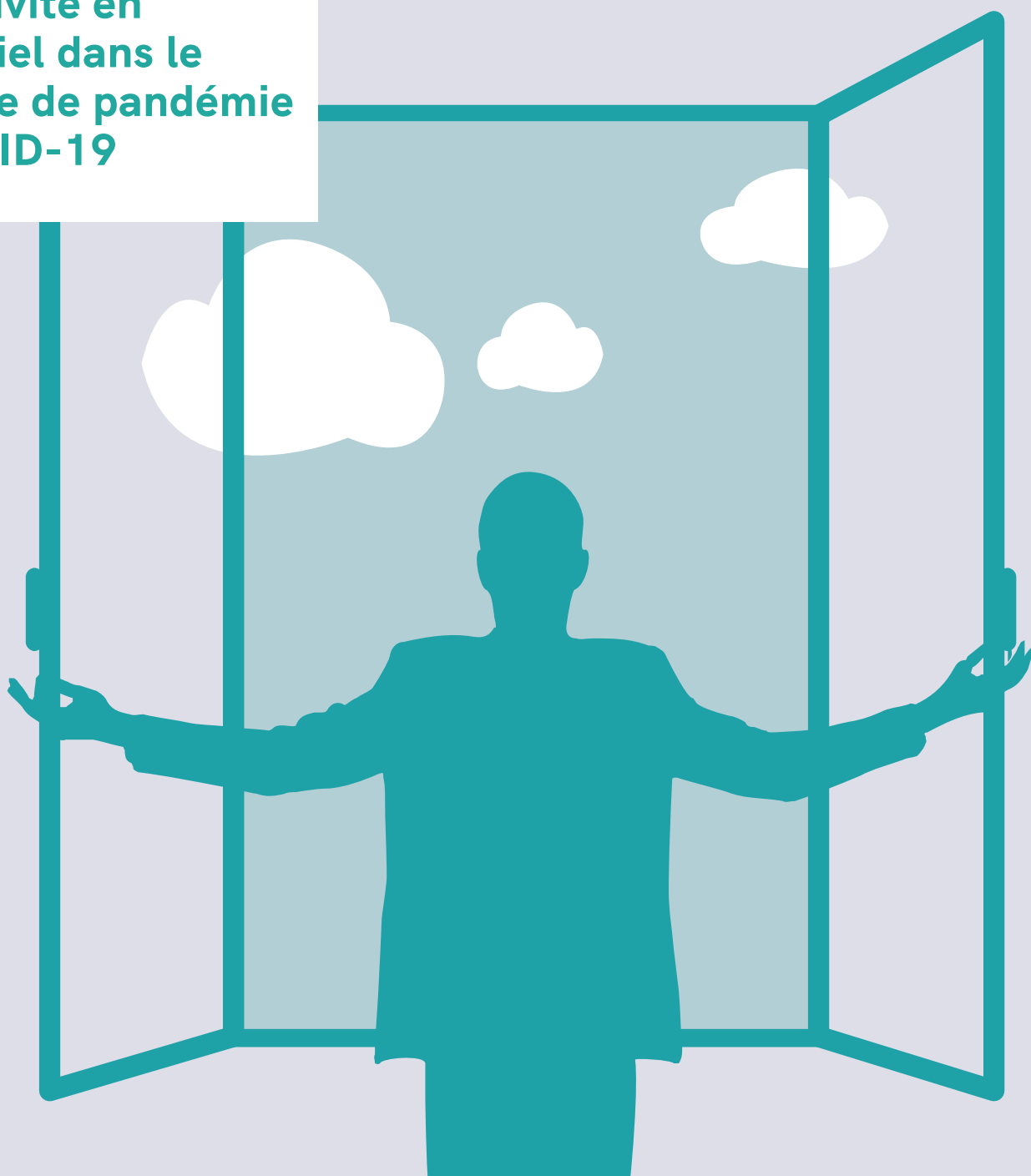




GUIDE DES CONSIGNES SANITAIRES

Pour l'organisation
de l'activité en
présentiel dans le
contexte de pandémie
du COVID-19



Annexe 2 : Consignes sanitaires à destination des formateurs ou autres intervenants extérieurs

Les consignes sanitaires décrites ci-après s'appliquent dans le cadre de l'animation d'une formation ou réunion organisée dans les locaux de l'ANFH.

- Prévoir d'arriver à l'ANFH suffisamment en amont de l'horaire de début de la formation ou réunion que vous animez afin d'éviter une affluence au niveau de l'accès aux locaux ;
- Dès votre arrivée :
 - Veiller à respecter les règles de distanciation physique avec les autres personnes (minimum un mètre autour de chaque personne) et patienter à l'extérieur des locaux si cela s'avère nécessaire pour réguler la fréquentation de l'espace accueil ;
 - Se laver les mains. A défaut d'accès à un point d'eau, utiliser la solution hydroalcoolique mise à votre disposition à l'accueil de l'ANFH ;
- Se rendre dans la salle vers laquelle vous avez été orienté(e) et limiter vos passages dans les espaces communs au strict nécessaire. Lors de la circulation dans ces espaces, respecter les distances de sécurité ;
- La salle sera aménagée par l'ANFH pour permettre le respect d'une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre les participants et avec l'animateur. Cet aménagement ne devra pas être modifié. Veiller à son respect par les participants ainsi que de l'éventuel plan de circulation qui vous sera communiqué par l'ANFH à votre arrivée (ex : entrée et sortie de la salle distinctes). Également, demander aux participants de séquencer leur entrée et sortie de la salle afin de respecter les distances de sécurité et de limiter les croisements de plusieurs personnes ;
- Le port du masque est obligatoire dans les locaux de l'ANFH ;

- Respecter et faire respecter par les participants les consignes de sécurité communiquées par l'ANFH dans le présent document ainsi que les gestes et mesures barrières communiqués par les pouvoirs publics. L'ensemble de ces informations devra être rappelé aux participants en introduction de votre prestation.

Rappel des Gestes et mesures barrières communiqués par les pouvoirs publics :

- Se laver très fréquemment les mains (notamment après tout contact avec un équipement/matériel partagé). Se sécher les mains avec un essuie-mains papier à usage unique.
- A défaut d'accès à un point d'eau, se frictionner régulièrement les mains avec une solution hydroalcoolique ;
- Éviter tout contact physique (serrage de main, embrassade, accolade) et appliquer les règles de distanciation physique (minimum un mètre autour de chaque personne) ;
- Tousser et éternuer dans le creux de son coude ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir puis, se laver les mains ;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique en cas d'écoulement nasal et les jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac plastique puis, se laver les mains ;
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires...) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;

- Prendre contact avec l'ANFH suffisamment en amont de votre prestation pour connaître le matériel qui sera mis à votre disposition. Apporter votre propre équipement de travail (stylo, bloc-notes, feutres pour l'usage du paper-board...);
- Pour éviter une remise en main propre, transmettre les supports aux participants en amont de votre prestation, directement ou via l'ANFH en fonction de ce qui est convenu avec cette dernière ;
- Lors de l'émargement, ne pas faire circuler un crayon qui sera partagé. Inviter chaque participant à émarger avec son propre stylo ;
- Éviter, dans la mesure du possible, tout partage de matériel et document de travail avec les participants au cours de la prestation. En cas de partage indispensable de matériel, inviter chaque participant manipulant le matériel concerné à se laver les mains avec la solution hydroalcoolique mise à disposition avant et après usage. Si nécessaire, procéder à la désinfection du matériel concerné avant et après chaque usage par une personne différente avec des lingettes ou un spray désinfectant prévu à cet effet ;
- Veiller à respecter les horaires communiqués par l'ANFH qui ont été définis afin d'éviter une affluence à l'accueil et dans les espaces communs des locaux (couloirs, sanitaires, espace de pause) ;
- Laisser les portes de la salle ouvertes au début et à la fin de la prestation. Dans la mesure du possible laisser les portes ouvertes durant toute la prestation ;
- Aérer la salle, à minima toutes les trois heures, à raison de quinze minutes environ. Dans ce cadre, ouvrir les portes et les fenêtres (si la salle en est équipée) pour faciliter le renouvellement de l'air dans les espaces confinés ;
- À l'issue de l'animation, jeter vos déchets et inviter les participants à en faire de même. Les éventuels masques usagés devront être jetés dans une poubelle à pédale dédiée prévue à cet effet.



Annexe 3 : Consignes sanitaires à destination des participants de la formation ou réunion organisée dans les locaux de l'ANFH

Les consignes sanitaires décrites ci-après s'appliquent dans le cadre de la participation à une formation ou réunion organisée dans les locaux de l'ANFH.

- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires...) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;
 - Dès votre arrivée :
 - Veiller à respecter les règles de distanciation physique avec les autres personnes (minimum un mètre autour de chaque personne) et patienter à l'extérieur des locaux si cela s'avère nécessaire pour réguler la fréquentation de l'espace accueil ;
 - Se laver les mains. A défaut d'accès à un point d'eau, utiliser la solution hydroalcoolique mise à votre disposition à l'accueil de l'ANFH ;
 - Se rendre dans la salle vers laquelle vous avez été orienté(e) et limiter vos passages dans les espaces communs au strict nécessaire. Lors de la circulation dans ces espaces, respecter les distances de sécurité. La salle sera aménagée par l'ANFH pour permettre le respect d'une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre les participants et avec l'animateur. Cet aménagement ne devra pas être modifié par les participants ;
 - Le port du masque est obligatoire dans les locaux de l'ANFH. Les agents doivent donc apporter leurs propres masques en formation ;
 - Respecter les gestes et mesures barrières communiqués par les pouvoirs publics et qui sont rappelés ci-après :
 - Se laver très fréquemment les mains (notamment après tout contact avec un équipement/matériel partagé). Se sécher les mains avec un essuie-mains papier à usage unique.
 - À défaut d'accès à un point d'eau, se frictionner régulièrement les mains avec une solution hydroalcoolique ;
 - Éviter tout contact physique (serrage de main, embrassade, accolade) et appliquer les règles de distanciation physique (minimum un mètre autour de chaque personne) ;
 - Tousser et éternuer dans le creux de son coude ou en se couvrant la bouche et le nez avec un mouchoir puis, se laver les mains ;
 - Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique en cas d'écoulement nasal et les jeter immédiatement dans une poubelle munie d'un sac plastique puis, se laver les mains ;
 - Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission ;
- Apporter son propre équipement de travail (stylo, bloc-notes...) ;
 - Imprimer les supports reçus en amont de la formation (ou de la réunion) pour éviter une remise en main propre ;
 - Utiliser son stylo personnel pour l'émargement et éviter tout partage de son matériel de travail ;
 - À l'issue de l'animation, jeter ses déchets. Les éventuels masques usagés devront être jetés dans une poubelle à pédale dédiée prévue à cet effet.